

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2014**

Absents excusés : MM. JOURDAN, PASQUETTE, DELABARRE

Monsieur le Maire propose de rajouter des points à l'ordre du jour :

- Subvention 2014 CLSH
- Désignation d'un représentant communal : pour siéger aux réunions de l'école privée sous contrat d'association, pour la mission locale et pour la sécurité routière
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien non bâti rue de fougères

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

SUBVENTION CLSH POUR 2014

Le Contrat Enfance Jeunesse passé avec les 3 communes et la CAF est arrivé à échéance fin 2013. Pour rappel, ce contrat a pour finalité de soutenir la création ou le développement de l'offre d'accueil de loisirs sur le territoire par un cofinancement des partenaires concernés.

Le renouvellement 2014-2014 est en cours mais en raison d'une surcharge des services de la CAF, la convention n'est pas encore finalisée.

N'ayant pas encore reçu de versement des communes pour 2014, le CLSH sollicite une avance des 3 communes pour cette année.

Le conseil municipal décide de lui verser la totalité de la somme qui serait demandée par la convention à la commune pour 2014, soit 4 152 €.

DESIGNATION REPRESENTANT COMMUNAL POUR L'ECOLE PRIVEE

Le conseil municipal désigne M. Thierry GODARD en tant que représentant communal pour siéger aux réunions de l'organe délibérant fixant le budget des classes de l'école privée sous contrat d'association.

DESIGNATION ELU REFERENT POUR LA MISSION LOCALE

Le Conseil municipal désigne Mme Laurence FAUGRET en tant qu' élu référent de la Mission locale du Pays de Fougères pour toutes les questions d'insertion des jeunes.

DESIGNATION ELU REFERENT POUR LA SECURITE ROUTIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Patrick COLLIN en tant qu' élu référent de la sécurité routière.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RUE DE FOUGERES

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la vente d'un bien non bâti soumis au DPU, situé rue de Fougères section D n°731 (131m²).

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2014

La délégation du service public d'assainissement collectif est confiée par la Commune à la SAUR France depuis le 01 janvier 2006. Le Conseil Municipal fixe chaque année le tarif de la redevance assainissement. Pour 2015, la prime fixe est fixée à 5.25 € et le mètre cube consommé à 0.5 €.

DEMATERIALIZATION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET DES BUDGETS

Dans le cadre du processus de dématérialisation des données publiques encouragé par les services de la Préfecture, le conseil municipal décide de passer une convention avec elle afin de transmettre par voie dématérialisée les actes réglementaires (délibérations, arrêtés) et les documents budgétaires (budgets, décisions modificatives, comptes administratifs) soumis au contrôle de légalité.

Pour ce faire, le conseil municipal valide l'acquisition d'un certificat électronique (clé USB ayant valeur d'authentification) d'un montant de 120 .00 € HT (valable 3 ans) + contribution individuelle de 40 € HT/an.

CLASSEMENT ARCHIVES : RECRUTEMENT ARCHIVISTE

Suite au choix du fournisseur de boîtes à archive, le conseil municipal décide de créer un poste d'archiviste non permanent pour procéder au classement en janvier 2015.

La grille d'emploi recommandé par les archives départementales est celle d'un assistant de conservation principal du patrimoine 2^e classe 1^{er} échelon (IB 350 IM 327), recrutement à temps complet, pour un mois.

ACQUISITION PARCELLE PAR LA COMMUNE POUR REALISATION CHEMIN PIETONNIER 48 RUE DE FOUGERES

Le Géomètre-expert Michel LETALLEC a procédé à la division de la propriété COIRRE au 48 rue de Fougères dont une partie est vendue à des particuliers et une autre prévue pour la Commune afin de réaliser un chemin piétonnier sur 157m².

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle à un prix de 16 € le m², soit 2 512 €. A cela, il convient de rajouter les frais de géomètre qui seront partagés avec le vendeur pour 658 € (soit 4€ du m² vendu) et les frais de notaire.

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le conseil communautaire a voté l'attribution du fonds de concours au profit de la commune pour un montant de 65 213 €.

Il convient d'affecter cette somme à un investissement de la commune, sachant que la commune doit assurer, hors subventions, une part au moins égale au montant accordé du Fonds de concours.

En 2012, la somme de 47 286.00 € avait été affectée au projet de l'atelier communal.

En 2013, le fonds avait déjà été affecté à l'aménagement du Bourg pour 58 632 €. Le Conseil Municipal, compte tenu du montant de l'investissement, décide de réaffecter à nouveau le fonds sur la même opération.

TARIFS 2015 DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DE SPORTS

| SALLE DE SPORT | TARIFS 2015 |
|---|--------------------|
| PARTICULIERS | |
| Location horaire | 4.95 |
| | |
| ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTERIEURS | |
| Soirée entraînement | 19.63 |
| Organisation tournoi | 77.2 |
| Année | 106 |

| SALLE POLYVALENTE | TARIFS 2015 en Euros |
|---|-----------------------------|
| HABITANTS DE BILLE | |
| Salle+cuisine (-50 personnes) | 175.81 |
| Salle+cuisine (-100 personnes) | 216.17 |
| Salle+cuisine (+100 personnes) | 257.57 |
| Salle | 196 |
| Vaisselle (par couvert) | 0.66 |
| 2ème/3ème journée consécutive (- 100 personnes) | 123.2 |
| 2ème/3ème journée consécutive (+ 100 personnes) | 147.5 |
| ASSOCIATIONS DE BILLE | |
| Une location dans l'année Salle/Cuisine/Vaisselle | Gratuit |
| Salle + cuisine | 133.44 |
| Salle | 103 |
| Vaisselle si buffet (par couvert) | 0.35 |
| Vaisselle si repas (par couvert) | 0.66 |
| ASSOCIATIONS ET UTILISATEURS HORS COMMUNE | |
| Salle + cuisine | 373.88 |
| Salle | 313.23 |
| Vaisselle (par couvert) | 0.66 |
| 2ème/3ème journée consécutive | 212.19 |
| LOCATIONS DIVERSES | |
| Vin d'honneur | 62.67 |
| Location verre pour vin d'honneur ou tasse | 0.22 |
| Balpour associations de Billé | 154.53 |
| Petite salle pour réunion | 20.22 |
| Petite salle pour obsèques | Gratuit |
| CAUTION | |
| | 400 |
| TARIFS VAISSELLE CASSEE OU PERDUE | |
| Assiette | 5 |
| Tasse | 5 |
| Couvert (sauf couteau) | 1.69 |
| Couteau | 3.62 |
| Verre | 2 |
| Coupe à glace | 1.28 |
| Couvert à poisson (fourchette ou couteau) | 1.69 |
| Bol carré | 3.8 |
| Carafe | 12.46 |
| Coque chaise | 28.24 |
| FORFAIT MENAGE/heure | |
| | 29.39 |
| LOCATION GRANDE SALLE POUR REVEILLON | |
| | 587.98 |
| LOCATION PETITE SALLE POUR REVEILLON | |
| | 130 |

Prochain conseil : le jeudi 6 novembre 2014 à 20h30
Salle du Conseil de la Mairie

La séance est levée à 0h00